

SOMMAIRE

Une : Orga et Vie syndicale / Transparence financière des syndicats : une obligation pour la représentativité **p.2** / Solidarité Cuba **p.3** / Tract : « Les guerres ne sont pas nôtres » **p.4** /

l'agenda



**42^{ème} Congrès
extraordinaire
de la FNIC-CGT
du 21 au 24 mars 2022**

**Mobilisation pour les retraites
le 24 mars 2022**

**Mobilisation interpro
le 31 mars 2022**



Réunions fédérales à venir

- 25/03 Pétrole : OPMQC-GTPA
- 31/03 Pétrole : CPNE
- 31/03 Plasturgie : CPNE
- 31/03 Industrie Pharma : CPNEIS
- 01/04 Pétrole : GPN CPPNI-QVT
- 04/04 Officines : AG FNDP
- 04/04 Officines : CPNEFP
- 07/04 Industrie Pharma : CPPNI
- 14/04 Plasturgie : CPPNI
- 20/04 UFR : Conseil National
- 25/04 Officines : CPPNI
- 25/04 Plasturgie : CPNE
- 26/04 Répartition Pharma CPPNI

Orga et vie syndicale

Toute modification des statuts ou des responsables doit faire l'objet d'un nouveau dépôt !!!

Pour être constitué, un syndicat doit rédiger et déposer des statuts à jour.

Préalablement au dépôt des statuts, il est nécessaire d'organiser une réunion constitutive dans le but de faire adopter les statuts, élire un bureau.

Le PV de cette réunion, qui permet d'attester de la création du syndicat, doit être dressé. Il est joint aux statuts lors de leurs dépôts, à la mairie du siège du syndicat avec les pièces suivantes : PV de la réunion constitutive, statuts, liste des membres du bureau.

Ces informations doivent figurer sur du papier libre à en tête comportant la signature des membres du bureau. Après l'accomplissement de ces formalités, un récépissé est donné à l'organisation avec un numéro d'immatriculation du syndicat (des modèles de statuts sont disponibles à la Fédération).

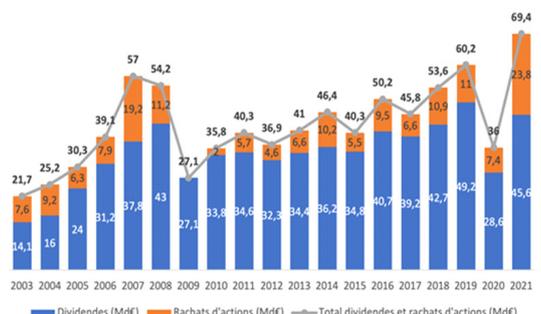
Ne pas avoir déposé de statuts ou ne pas avoir fait un nouveau dépôt en cas de modification des responsables de la direction du syndicat retirent de fait la personnalité civile du syndicat. Celui-ci n'est plus reconnu juridiquement. ■

Les chiffres

69,4 milliards d'€

ont été versés aux actionnaires du CAC 40 en 2021, un chiffre en très forte progression par rapport à 2020 (+ 93 %).

Evolution des dividendes et rachats d'actions des sociétés du CAC 40 (en Md€)



L'actualité du MILITANT des industries chimiques est une publication de la FNIC (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex
Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : Emmanuel Lépine

Bimensuel - 1,06 euros

ISSN : 1762- 4991 - N° de CPPAP : 1025 S 06566

Imprimé par nos soins



TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES SYNDICATS : UNE OBLIGATION POUR LA REPRÉSENTATIVITÉ

La loi portant rénovation de la démocratie sociale du 20 août 2008 a inscrit, dans le Code du travail (article L 2121-1), 7 critères cumulatifs pour qu'une Organisation Syndicale soit représentative (voir encadré).

Par le **caractère cumulatif**, il faut comprendre que, **si un seul de ces critères n'est pas respecté, le syndicat peut perdre sa représentativité et sa capacité à négocier, perdre des moyens syndicaux...**

Le critère de transparence financière s'impose également aux syndicats non représentatifs pour exercer leurs prérogatives (QPC Soc. 24 juin 2020, n° 20-10544) et désigner un représentant de la section syndicale.

Rappelons que, pour exercer valablement ses prérogatives, tout syndicat professionnel (syndicat d'entreprise, union syndicale, Fédération, ...) doit :

- **établir ses comptes sous forme d'un bilan, d'un compte de résultats et d'une annexe simplifiée lorsque ses ressources annuelles sont inférieures à 230 000 euros (art. D2135-3 du CT).**
- **arrêter et approuver ses comptes par l'Assemblée Générale des adhérents ou par l'organe collégial de contrôle compétent prévu par les statuts du syndicat (art. L 2135-4 du CT).**
- **assurer la publicité de ses comptes (art. L 2135-5 du CT).**

Il est donc **obligatoire** que dans les statuts de l'Organisation Syndicale, la procédure d'arrêté et d'approbation des comptes, soit inscrite.

Exemple de libellé dans les statuts :

« Chaque année, le bureau arrête les comptes du syndicat en vue de leur approbation par la Commission Exécutive ou le Conseil Syndical ou l'Assemblée des adhérents (à définir dans les

statuts) et s'assure de l'établissement de leur publicité conformément aux articles L. 2135-1 et suivants du Code du travail et D 2135-4 et suivants de ce même Code.

Le syndicat transmet les comptes par voie électronique à la DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)».

Pour la 1^{ère} fois, la Cour de cassation, dans son arrêt du 2 février 2022 n°21-60-046, précise la date limite d'approbation des comptes d'un syndicat pour l'appréciation du critère de transparence financière : elle indique donc dans son rendu que l'approbation des comptes, pour un exercice clos, doit avoir lieu au plus tard à la clôture de l'exercice suivant, une clause statutaire ne pouvant en permettre le report. La décision précise aussi pour la 1^{ère} fois que c'est à la date de l'exercice de la prérogative syndicale, dans ce cas la date de mandatement, que la condition de la transparence financière doit être appréciée. ■

La représentativité syndicale est déterminée d'après les 7 critères cumulatifs suivants :

- **le respect des valeurs républicaines,**
- **l'indépendance,**
- **la transparence financière,**
- **une ancienneté minimale de 2 ans,**
- **l'audience établie selon les niveaux de négociation,**
- **l'influence, prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience,**
- **les effectifs d'adhérents et les cotisations.**



SOLIDARITÉ CUBA



Le secrétaire général de la FNIC-CGT s'est rendu dernièrement à Cuba, pour participer à des rencontres initiées pour partie par la FSM, mais aussi pour écouter nos camarades cubains sur leurs besoins en termes de solidarité.



En effet, la direction fédérale avait décidé en 2019 de faire évoluer la solidarité politique, que nous avons toujours eu avec le peuple Cubain, vers des coopérations concrètes, qui répondent aux besoins aussi bien des Cubaines et Cubains, que des militantes et militants de nos industries et secteurs pour notre Fédération.



La pandémie en 2020 a mis un coup d'arrêt à cette volonté. Nous pouvons entrer à présent dans sa réalisation pratique.

Au-delà de l'aide ponctuelle très importante que nous pouvons amener à Cuba, des projets concrets ont été proposés, qui peuvent, pour certains, se réaliser en programmes étalés sur plusieurs années. Entre autres, le développement d'un centre de formation de la CTC (Confédération des Travailleurs Cubains) du secteur Pétrole dans le domaine de la santé et la sécurité des travailleurs, une coopération pour un projet dans le secteur de la chimie de la région de Cienfuegos, et plus particulièrement le développement de peintures à charges naturelles et résine biologique, ou encore des projets de mise en place de pilotes dans le domaine du recyclage des plastiques à La Havane.



Nos échanges avec nos camarades nous permettent d'envisager la venue d'une délégation de camarades de la CTC très prochainement en France, où la FNIC proposera à nos syndicats et plus largement, de participer au débat qui doit s'instaurer sur le type de société que l'on peut construire en France.

UNE ÉTAPE IMPORTANTE, QUI EN AMÈNERA D'AUTRES D'UNE COOPÉRATION RENFORCÉE ET MUTUELLEMENT AVANTAGEUSE ! ■

LES GUERRES NE SONT PAS NÔTRES

Bien avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février dernier, le conflit couvait et ce depuis près de 25 ans.

Déjà, lors des négociations sur la réunification de l'Allemagne en 1990, les États-Unis et l'Allemagne avaient assuré à la Russie que l'OTAN n'étendrait pas sa zone d'opération plus à l'Est, accord uniquement verbal et non signé. Cela poussa notamment George Bush, en 2008, à proposer à l'Ukraine de rejoindre l'OTAN, proposition suscitant évidemment de vives mises en garde de la part de la Russie, qui ne tolérait pas la menace militaire à ses portes. Même refus de se conformer au droit international sous la présidence Clinton et ses successeurs.

Attiser les braises conduit à mettre le feu. Saisir les armes plutôt que de privilégier la voie diplomatique est inacceptable et condamnable.

Face à l'agression russe, les va-t-en guerre de tout poil se font la part belle dans nos médias en ciblant tous azimuts les citoyens russes.

En France, certains candidats et candidates à la présidentielle, main dans la main, s'accordent pour « armer et défendre l'Ukraine ». **Avec eux, la paix c'est la guerre, comme dans 1984, d'Orwell.**

On assiste également au grand retour de Hollande, qui est pour la fermeté face à Poutine : avec autant de détermination que lorsqu'il déclarait se battre contre la finance ?

Ces médias relatant ainsi l'information appartiennent à des groupes capitalistes. Ils orientent le débat sur la nécessité de riposter, façon comme une autre d'instiller cette idée dans la pensée collective, et de mettre de côté la réalité : l'exploitation des conflits à l'encontre totale des peuples, ailleurs et chez nous.

Nos préoccupations ne doivent être que d'œuvrer pour la paix, pour nos conditions de vie, auxquelles s'adjoint nécessairement la préservation de notre environnement face au pillage des ressources nécessaires à toute vie, par les puissances capitalistes.

L'Histoire nous l'a montré: les grands perdants sont toujours les peuples, les guerres se traduisent fatalement par des morts, des destructions et des reculs sociaux. Les profiteurs de guerres seront toujours les grands groupes industriels et leurs actionnaires, pourvoyeurs d'armes et de matériels militaires. Ce sont eux, nos réels ennemis, qui se gavent toujours plus sur notre dos et font de nous, dans leurs guerres, de la chair à canon seulement pour leurs profits. Nous ne devons pas participer d'une quelconque manière à ces guerres immorales et meurtrières qui n'ont pour objectif que d'accumuler le pouvoir et la richesse aux dépens des peuples.

« On croit se battre pour la patrie, on meurt pour des industriels et des banquiers » (Anatole France - 1922).

Rien ne doit nous faire perdre de vue les batailles à mener contre le capitalisme qui, à côté de sa propagande guerrière, prépare des réformes antisociales à l'encontre de notre protection sociale et de nos services publics. Nous devons sans cesse nous mobiliser pour le contrer, sans attendre, quelle que soit la situation géopolitique. Nous sommes et serons toujours aux côtés des travailleuses et travailleurs, en France, à l'international et notamment dans les pays en guerre.

IL S'AGIT DE CONSTRUIRE UN FUTUR SANS LA BARBARIE DE L'IMPÉRIALISME, ET DE PRÉPARER, PLUS QUE JAMAIS, UN CHANGEMENT DE SOCIÉTÉ. ■